

# Un centre maternel évolue



**Lille.** Depuis 2009, l'Établissement public départemental pour soutenir, accompagner, éduquer (EPDSAE) expérimente l'accueil des pères au sein d'un centre maternel. Une démarche aujourd'hui validée par la loi de 2016 sur la protection de l'enfant. Si cette ouverture complexifie la prise en charge, elle permet d'accompagner des familles fragiles dans leur globalité, avec l'espoir d'un avenir plus solide.

**À** l'Accueil mères et enfants (AME), il y a un avant et un après. Un avant, lorsque ce centre maternel a été conçu par l'Établissement public départemental pour soutenir, accompagner, éduquer (EPDSAE), à Lille, pour l'accueil exclusif de la mère et de l'enfant, les hommes « *étaient tenus à distance, abordés comme des conjoints et non comme des pères, voire des éléments perturbateurs* », retrace Thierry Fontaine, son directeur. Et un après, où les hommes, qui sont demandeurs, sont reçus à la fois comme membre d'un couple et père, et accompagnés avec la même attention que les mères. « *Hier, les papas venaient sonner à notre grille, réclamaient, parfois bruyamment, une visite. Aujourd'hui, ils sont à l'intérieur, avec nous, selon un mode séquentiel ou au long cours. L'entrée en centre maternel n'entraîne plus la*

*séparation des familles* », ajoute le directeur. Cette évolution sera bientôt symbolisée par le changement de statut et de nom de l'établissement qui passera officiellement de centre maternel à centre parental, comme le prévoit la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant<sup>[1]</sup>.

## Un changement progressif

Sur la base de dérogations accordées par le conseil départemental du Nord, l'AME a pu intégrer, dès 2009, des couples avec des enfants de moins de trois ans ou sur le point de devenir parents, en difficulté sociale (notamment sans solution d'hébergement) et ayant besoin d'un soutien éducatif. Ce en s'appuyant sur une réflexion entamée dans les années 1990. « *Tout d'abord, il y a eu les visites des pères, médiatisées ou non, au sein de l'établissement. Puis, les demandes de familles patricentrées, c'est-à-dire des*



Initiateurs de la transformation du centre maternel en centre familial: Thierry Fontaine, directeur de l'AME, et Catherine Joliveau, adjointe de direction.

*hommes élevant seuls des enfants. Nous avons estimé que nous avons le devoir de les accueillir. Il a fallu reconnaître cette réalité: les pères existent!* », explique Catherine Joliveau, adjointe de direction. « *Sans oublier les personnes qui refusent l'accompagnement si elles ne restent pas ensemble et qui représentent autant de familles potentiellement en danger* »<sup>[2]</sup>, complète Thierry Fontaine.

Marie-José Desmytère, psychologue clinicienne de l'AME, souligne que la loi aussi a évolué: « *Avant, la mère était au cœur de la prise en charge, puis l'enfant et son environnement, et depuis quelques années apparaît la question du père* ». Aujourd'hui, dans 15 % des cas celui-ci est présent quand il s'agit d'habitat collectif et le pourcentage double dans l'habitat diffus, des chiffres, comme la

demande, en constante augmentation. Le directeur le reconnaît: « *La présence des pères a entraîné une complexification de la prise en charge* ». Déjà dans la logistique, les logements n'étant pas conçus pour accueillir deux adultes, et surtout dans l'accompagnement, « *exigeant que nous nous adaptions au cas par cas* ».

## Une équipe mixte

Si le passage du centre maternel à parental a semblé être une évidence pour la direction, il a « *fallu convaincre les professionnels, qui ont dû, notamment, déconstruire des représentations et accepter d'avoir à gérer la problématique de la conjugalité dont la question des violences conjugales* », se souvient Thierry Fontaine.

Pour accompagner le changement, tous les personnels ont suivi une formation sur le droit de la

## « En appui sur les compétences des parents »



**Odile Pierlovisi-Durietz,**  
éducatrice spécialisée et médiatrice familiale à l'EPDSAE

« Avec l'accueil des pères, j'ai ressenti un besoin de formation. À l'origine éducatrice spécialisée, je peux être perçue par le public comme étant du « côté de la mère ». J'ai donc ajouté une corde à mon arc, celle de médiatrice familiale, avec l'objectif d'accueillir sans jugement le couple et d'acquiescer la bonne distance. Cette double

casquette suppose de passer d'un rôle à l'autre, ce qui n'est pas toujours simple. Quand je suis dans le rôle de médiatrice, je ne donne pas de conseils alors qu'il m'arrive de le faire en tant qu'éducatrice. Face à un couple, ou à une personne qui s'interroge sur sa vie amoureuse, je dis souvent « je ne vais pas faire le travail » ou « je n'ai pas de baguette magique, en revanche, je vais vous indiquer les conditions nécessaires pour mieux communiquer ». Il s'agit souvent de sortir du conflit et, s'il y a une séparation, de maintenir le lien. J'envisage ces couples comme des personnes actrices de leur vie et je m'appuie sur leurs compétences. »

# et s'ouvre aux pères



Photos : Baptiste Lignier pour Direction[s]

Malika, Bleïd et leur fils de deux ans, Masthen, sont arrivés à la fin de leur parcours avec l'AME. Le couple a pu bénéficier d'un logement dans le diffus tout en entamant un travail conséquent sur la parentalité. « Nous avons pu être tout de suite ensemble et offrir des repères à notre fils », confient-ils.

famille et la conjugalité et certains d'entre eux ont fait le choix d'aller plus loin, en ajoutant des compétences de conseiller conjugal ou de médiateur familial à leur formation initiale. C'est le cas de France Meerpoel, éducatrice spécialisée récemment diplômée en conseil conjugal et familial. « Les couples se mettent beaucoup de pression, sur le mode "cette fois-ci, il faut que ça marche", note-t-elle.

*Je suis là pour les aider à se renforcer comme couple pour l'équilibre de l'enfant.* » Les professionnels qui interviennent sur la conjugalité sont rassemblés au

**« Il a fallu convaincre les professionnels, qui ont aussi à gérer la question de la conjugalité. »**

sein d'un nouveau service avec l'objectif que la place de chacun soit bien définie – par exemple, la conseillère conjugale ne doit pas interférer dans le travail engagé avec le psychologue –, et que la personne soit orientée au plus juste selon l'objet de son questionnement. Conseillère conjugale et familiale depuis juin 2016 en plus de sa fonction d'aide-soignante, Delphine Vernier précise qu'elle

peut aussi intervenir en cas d'incompréhension ou tension entre un adulte et un professionnel.

Outre se doter de spécialistes de la conjugalité, la direction s'est efforcée de « faire entrer des hommes dans l'équipe, comme un éducateur de jeune enfant afin qu'elle soit à l'image de la société et qu'elle bénéficie de la richesse qu'apporte la mixité ». Un projet pas si simple à réaliser! ●●●



Sans famille ni amis, Shadeyne, 16 ans, et Gaëtan, 20 ans, parents de Maëlys, « sont contents d'être conseillés dans leur nouveau rôle ».



Logée à l'internat, Ludivine espère « être bientôt prête pour vivre avec son compagnon et son bébé dans un appartement ».

●●● « *En école de travail social, les hommes ne s'orientent pas spontanément vers la protection de l'enfance* », explique le directeur. Actuellement, l'équipe compte sept éducateurs spécialisés et de jeunes enfants hommes sur un total de 80, soit moins de 10 %, « *malgré des efforts de recrutement soutenus* ». Par ailleurs, l'EPDSAE a étayé son évolution en s'appuyant sur un réseau de centres maternels lancés dans la même expérience, la Fédération nationale des centres parentaux (FNCP) [5].

## Construire sa famille

L'AME propose, en tenant compte du degré d'autonomie des familles, différents types d'hébergement (pour une durée allant de trois mois à trois ans) : en internat, où le conjoint peut être présent

selon un mode séquentiel, dans une résidence disposant de plusieurs logements (capacité de 22 familles) et d'une équipe présente 24 heures sur 24 et en habitat diffus, avec la visite de professionnels.

**« Quand nous avons pu accueillir la famille, il y a, par la suite, moins de risques de placement. »**

Logée à l'internat, Ludivine, 21 ans, maman d'un petit Lolan, âgé de quelques mois, déjà mère de deux enfants placés, organise petit à petit sa vie. « *J'ai besoin d'aide, mais depuis que je suis arrivée, je me sens plus forte* ». Son conjoint, qui n'est pas le père de son enfant, la rejoint une semaine sur deux. « *Il est pris en compte comme la figure paternelle de référence du bébé et nous travaillons avec lui la question de la parentalité. Dans l'ensemble, nous constatons que l'éducation est plus simple grâce à sa présence, par exemple sur l'intégration des interdits* », précise Catherine Joliveau. Ludivine espère « être bien-

tôt prête pour vivre tous ensemble dans un appartement ». Même espoir pour Shadeyne, 16 ans, et Gaëtan, 20 ans, parents de Maëlys, née en avril dernier, logés aux Cerisiers, qui, sans famille et sans amis, sont « contents d'être conseillés dans leur nouveau rôle ».

David Taccoen, responsable de l'unité socio-éducative, « mise sur la souplesse » pour que les pères parviennent à se faire une place. « *Beaucoup d'entre eux sont mineurs, ne se sont pas projetés dans une vie de couple. Certains se font connaître après l'admission de la maman. Même si nous ne les prenons pas officiellement en charge, j'accepte qu'ils soient présents. Je suis convaincu que l'enfant a besoin d'une altérité. Et pour beaucoup, c'est leur première occasion de vivre ensemble... avec un bébé en plus!* », commente-t-il.

L'équipe a le projet de proposer des loisirs, en partenariat avec des associations locales, à ces jeunes parents « pour qui toute la vie tourne autour de bébé ». Malika, Bleaïd et leur fils de deux ans, Masthen, sont, quant à eux, arrivés à la fin de leur parcours avec

l'AME. Après une grossesse vécue en hôtel social, le couple a pu bénéficier d'un logement dans le diffus tout en entamant un travail conséquent sur la parentalité. « *Je m'accrochais à la visite hebdomadaire de mon éducatrice pour garder l'espoir* », confie Malika. « *Nous avons pu être tout de suite ensemble et offrir des repères à notre fils* », se félicite Bleaïd.

Même si l'accompagnement s'arrête, l'AME reste en contact avec la famille. « *Nous savons, par expérience, que lorsque nous avons pu accueillir la famille dans son ensemble, il y a, par la suite, beaucoup moins de risques de placement* », constate Catherine Joliveau.

Sophie Le Gall

Photos: Baptiste Lignel

[1] Article 20 de la loi du 14 mars 2016 sur la protection de l'enfant

[2] Référence, notamment, aux travaux de recherche de Claire Gamme :

Le devenir des enfants en centre maternel, université Paris Ouest Nanterre, 2013, à consulter sur <https://tel.archives-ouvertes.fr>

[3] [www.fncp-france.fr](http://www.fncp-france.fr)

## CONTACT

● 03 28 38 80 60

## EN CHIFFRES

### Accueil mères et enfants

- Équipe: 119 ETP
- 322 familles accompagnées et 349 enfants en 2016
- Budget 2016 : 6356932 euros